

# COMMUNE DE ROUDOUALLEC

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ELABORATION

#### APPROBATION

#### 6.2 – Annexes sanitaires



Espace, Aménagement et  
Développement du Morbihan  
B.P. 55  
56002 VANNES cedex

Vu pour être annexé à notre  
délibération du conseil  
municipal du

Le Maire

## **I – ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

### **I-1. Situation actuelle**

L'eau potable est exploitée en régie par la commune de ROUDOUALLEC. Elle fait partie des 12 communes isolées associées aux 37 syndicats compétents en matière d'alimentation en eau potable qui composent le Syndicat Départemental de l'Eau (S.D.E). Le syndicat organise la solidarité technique de l'approvisionnement par l'interconnexion des réseaux et la solidarité financière par le biais d'une tarification unique de l'eau à 250 communes.

L'alimentation en eau potable provient de la station de traitement des eaux brutes de KASTEL DOUR. Localisés au Nord du bourg sur la limite départementale avec SAINT GOAZEC, la station reçoit les eaux du captage de STRAKOU et du champ captant de KOST MINEZ ainsi que celles du forage de KASTEL DOUR.

Un arrêté inter préfectoral du 31.12.1998 a déclaré d'utilité publique les captages du STRAKOU et de KOST MINEZ et les mesures de protection afférentes. Le périmètre de protection rapproché des captages s'étend sur environ 35 hectares pour la partie roudouallecoise, il s'agit d'un secteur de landes humides, de tourbières et de bois, classé en zone naturelle dans le PLU, au Nord Ouest du QUEIDEL. Ces terrains sont mitoyens du site NATURA 2000 délimité pour les MONTAGNES NOIRES sur le territoire de SAINT GOAZEC dans le FINISTERE.

L'eau distribuée est conforme aux limites et références bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. La teneur moyenne en nitrate est de 30 mg/litre.

Le réservoir de KASTEL DOUR est situé à proximité de la station de traitement des eaux brutes, sa capacité de stockage est de 100 m<sup>3</sup>. Le réseau communal développe un linéaire de 32 kilomètres, il est connecté au réseau de GOURIN à KERANROUS et au PETIT MOUSTOIR.

La consommation d'eau en 2008 a avoisiné 65 000 m<sup>3</sup>, moins d'1% est importé du réseau voisin de GOURIN. La ressource communale est suffisante, les apports extérieurs sont le fait de travaux de maintenance sur le réseau, voire d'étiage sévère (canicule de l'été 2003).

La population desservie est de 938 habitants d'après le rapport annuel du service de l'eau, une partie de ceux-ci résident sur le territoire de LEUHAN où se prolonge une partie du bourg de ROUDOUALLEC. Le nombre d'abonnés est en progression depuis 2002, mais la consommation moyenne par abonnement domestique s'est fortement réduite en 2008 (-46%). Les habitants font beaucoup plus attention à leurs dépenses et développent des systèmes de récupération des eaux de pluies pour des besoins tels que l'arrosage ou le nettoyage des véhicules.

### **II-2. Perspectives**

L'enjeu d'alimentation en eau potable consiste à renforcer la protection des captages d'eau de KOST MINEZ et de STRAKOU. La création de nouveaux forages sur le site de KOST MINEZ est envisagée. L'élaboration de leurs périmètres de protection est en cours.

L'extension du réseau d'alimentation en eau potable s'effectue le long de voies en cours d'urbanisation (rue de la poste, rue des ajoncs d'or) en prévision des dessertes futures des secteurs AU du bourg.

## **II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **II-1. État actuel**

Le bourg de ROUDOUALLEC dispose d'un réseau d'assainissement collectif dont les eaux usées sont acheminées vers une station de lagunage située le long de la RD 108, au Sud du bourg (intersection des routes de SCAER et GUISCRIF).

L'installation inaugurée en 1999 est autorisée pour une capacité nominale de 450 équivalents habitants (27 Kg DBO<sub>5</sub>). Le système de traitement est réalisé par un lagunage naturel. Le ruisseau qui reçoit les eaux traitées est l'ISOLE.

L'installation est exploitée en régie par la commune, le réseau entièrement de type séparatif s'étend sur un linéaire d'environ 3 700 mètres. Un poste principal de relèvement refoule les effluents vers les lagunes au niveau du pont de la route de GUISCRIF en sortie d'agglomération.

Le rapport du SATESE pour 2008 indique dans son bilan annuel que la station a reçu 58 % de sa capacité nominale en charge organique, et 65 % en charge hydraulique. Les conditions épuratoires sont bonnes, ainsi que la qualité des rejets.

Un nouveau bilan réalisé par le cabinet SCE en décembre 2010 montre que le réseau est sensible aux apports d'eaux parasites, et que la station connaît des surcharges hydrauliques en période hivernale de nappe haute.

La capacité nominale organique est utilisée à 65 % (200 branchements), la capacité résiduelle peut donc être estimée à 100 équivalents habitants.

### **II-2. Perspectives**

La priorité est de réduire les apports d'eaux parasites pour améliorer le fonctionnement de la station. En effet, ils provoquent de nombreuses surverses au niveau du poste de relèvement principal. Un diagnostic du réseau est en cours de réalisation pour programmer des interventions dès 2012.

Le réseau d'assainissement collectif sera progressivement étendu en fonction de l'ouverture à l'urbanisation des zones AU. La capacité résiduelle de la station de lagunage est adaptée à la charge polluante et aux perspectives de développement de l'urbanisation du bourg pour la poursuite du remplissage des zones urbaines classée Ua et Ub comprise dans le zonage de l'assainissement collectif, ainsi que dans les secteurs 1AU tant pour le logement (1AUa, à l'Est de PARK KREIZ) que pour l'activité économique (1AUi de LA VILLENEUVE). Les secteurs retenus pour l'accueil des futures constructions peuvent être raccordés par des extensions du réseau et ne devrait pas nécessiter la réalisation de poste de refoulement.

La maîtrise de la croissance urbaine dans le temps est obtenue par un classement en 2 AU des 3 autres sites d'extension du bourg (autour de PARK BIHAN, allée des MONTAGNES NOIRES et les AJONCS D'OR). Une réévaluation de la capacité de la station après les travaux de lutte contre les entrées d'eau parasites déterminera s'il est opportun d'étendre le réseau collectif de l'assainissement à ces sites ou de procéder à une amélioration de la station d'épuration (création d'un emplacement réservé pour étendre les lagunes). L'absence de suivi régulier de l'installation ne permet pas au moment de l'approbation du présent PLU de connaître correctement le comportement de l'ouvrage qui subit d'importants apports hydrauliques qui nuisent à son bon fonctionnement.

Le zonage d'assainissement actualisé simultanément à la mise en place du PLU a intégré les extensions urbaines prévues en 2AU, à l'exception du secteur 2AUi d'activités à LA VILLENEUVE et de la desserte des habitations de l'impasse des saules.

### **III – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Selon l'arrêté du 7 septembre 2009, les eaux usées domestiques (dispositifs traitant une charge polluante au plus égale à 20 équivalents habitants) ne peuvent rejoindre le milieu naturel qu'après avoir subi un traitement permettant d'assurer la permanence de l'infiltration des effluents par des dispositifs d'épuration et d'évacuation par le sol garantissant la protection des nappes d'eau souterraines.

Les dispositifs de traitement ne doivent pas être réalisés à moins de 3 mètres de tous arbres afin d'éviter que les racines ne viennent boucher les drains de l'installation et à plus de 3 mètres des limites séparatives. Une distance de 35 mètres doit être respectée vis-à-vis des puits ou de captages d'eau.

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome est assez médiocre entre les différents hameaux de la commune qui ont fait l'objet de sondages lors de l'établissement du périmètre du zonage de l'assainissement (bureau d'études S.C.E septembre 1996). Souvent les sols ne peuvent pas être utilisés tels quel pour l'épuration et la dispersion des effluents, en raison de leur perméabilité inadaptée, soit du fait de la proximité de la nappe d'eau ou de la roche à faible profondeur. Les hameaux de KERDONEN et LE QUEIDEL, classés en Nha présentent les sols les plus adaptés et peuvent recevoir de nouvelles constructions.

La commune de ROUDOUALLEC a délégué la compétence de l'Assainissement Non Collectif à la communauté de communes du pays du roi MORVAN pour le contrôle des installations individuelles.

La carte d'aptitude des sols des hameaux résidentiels (Nh et Nr) et des terrains desservis par l'impasse des saules dressée par le cabinet SCE est annexée à ce présent document pour apprécier le système d'assainissement à mettre en place.

### **IV – EAUX PLUVIALES**

La gestion des eaux pluviales s'effectue au fur et à mesure des besoins et des réaménagements des voies. Le réseau se compose d'une alternance de fossés et de buses, installés en bordure de voies. Cet ensemble a pour exutoire le réseau hydraulique superficiel.

Une canalisation est réalisée sous la rue de GUISCRUFF, elle collecte en majeure partie les eaux en provenance de la rue Nicolas LE GRAND dans sa partie imperméabilité du centre du bourg où elle est dotée de trottoirs en enrobé. L'exutoire du réseau est composé des prairies en bordure de la RD 108, dès la sortie d'agglomération aux abords de l'ISOLE.

L'évacuation des eaux pluviales pose peu de problèmes, quelques fossés débordent en période hivernale pluvieuse, mais le bon entretien des fossés et des busages suffit.

La commune se dote d'un zonage d'assainissement eaux pluviales à l'occasion de l'établissement du PLU, cette démarche porte essentiellement sur une gestion intégrée des eaux pluviales dans les secteurs à urbaniser (AU) en préconisant la mise en place d'espaces de stockage des eaux avant la restitution vers le réseau de collecte (fossé ou canalisation).

Le document n'impose pas de solutions techniques (bassin tampon, noue, tranchée, ouvrage collectif ou parcellaire) ni de localisation pour l'implantation des ouvrages. Il détermine surtout les volumes d'eau à stocker, et recommande une approche globale de la gestion des écoulements pour limiter la multiplication des installations qui serait plus difficile à maîtriser.

Les ouvrages prévus pour la rétention des eaux pluviales dans les secteurs destinés aux activités économiques devront être équipés de décanteurs ou de pièges à hydrocarbures afin de réduire les risques de pollution.

## V – ELIMINATION DES DECHETS

La communauté de communes du pays du roi MORVAN dispose de la compétence pour la collecte des déchets ménagers. Elle se déroule selon un rythme hebdomadaire par camion à domicile pour le bourg et à partir des bacs collectifs pour le secteur rural.

Les déchets sont traités par incinération à CARHAIX. L'élimination des déchets est confiée au SIRCOB (Syndicat Intercantonal de Régurgation du Centre Ouest Bretagne)

Le tri sélectif s'effectue sur la base d'apports volontaires vers des colonnes de 4m<sup>2</sup>, pour d'une part le verre et d'autre part les papiers. Les conteneurs de ROUDOUALLEC sont regroupés sur le site des services techniques municipaux.

Les emballages légers : bouteilles plastiques, briques et cartonnettes sont à trier et à mettre dans les sacs jaunes pour un ramassage par le véhicule de la collecte sélective qui a lieu tous les 15 jours. Les produits de la collecte sélective sont dirigés sur le centre de tri de GLOMEL où les éléments recyclables sont conditionnés pour les filières de reprise : plasturgie, aciérie, fonderie et papeterie.



La communauté de communes gère également le réseau des déchetteries, celle de GUERNEARC'H à GOURIN est ouverte au public et aux entreprises. Elle permet de recueillir un plus large éventail de déchets : métaux, cartons, huiles usagées, batteries, gravats, déchets verts et inertes.

COMMUNE DE ROUDOUALLEC

MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - NOTE DE TRAVAIL

---

## APTITUDES DES SOLS A L'EPANDAGE SOUTERRAIN

## LEGENDE DETAILLEE DE LA CARTE DES SOLS

4 critères principaux disposés dans l'ordre suivant: A, B, C, D.

### A - Nature du substrat

Schiste briovérien non ou peu altéré  
Altération limoneuse du schiste briovérien  
Dépôts plio-quadernaires  
Colluvions  
Alluvions  
Matériaux anthropiques

### C - Succession des horizons

<b>B</b>	Sols bruns	<b>b</b>
<b>BI</b>	Sols bruns faiblement lessivés ou sols faiblement lessivés	<b>f</b>
<b>P</b>	Sols bruns lessivés	<b>l</b>
<b>C</b>	Sols bruns lessivés tronqués	<b>l̄</b>
<b>A</b>	Sols bruns faiblement lessivés marqués par la dégradation	<b>g</b>
<b>Z</b>	Sols bruns lessivés marqués par la dégradation	<b>d</b>
	Sols bruns calciques	<b>c</b>
	Sols bruns calcaires	<b>k</b>

### B - Profondeur d'apparition de l'horizon C

.Profondeur inférieure à 20 cm  
.Profondeur comprise entre 20 et 40 cm  
.Profondeur comprise entre 40 et 60 cm  
.Profondeur comprise entre 60 et 90 cm  
  
.Profondeur comprise entre 90 et 120 cm  
  
.Profondeur supérieure à 120 cm

### D - Hydromorphie

<b>1</b>	.Pas de traces d'hydromorphie sur l'ensemble du profil	<b>1</b>
<b>2</b>	.Hydromorphie peu intense au-delà de 60 cm	<b>2</b>
<b>3</b>	.Hydromorphie d'intensité moyenne se marquant à partir de 50 cm	<b>3</b>
<b>4</b>	.Hydromorphie d'intensité moyenne à forte se marquant dès la base du labour (30 cm)	<b>4</b>
<b>5</b>	.Hydromorphie de forte intensité dès la base du labour (30 cm) et quelques taches dans le labour	<b>5</b>
<b>6</b>	.Hydromorphie marquée dès la surface mais la réduction n'affecte pas 50% de la matrice	<b>6</b>
	.Hydromorphie marquée dès la surface et réduction affectant plus de 50% de la matrice. Gley de profondeur	<b>6</b>
	.Gley apparaissant avant 50 cm	<b>7</b>

\* Localisation des sondages

### Critères particuliers (séparés des critères principaux par un tiret)

.Texture lorsqu'elle n'est pas corrélée au substrat	: abréviation du triangle de texture
.Charge en cailloux très importante	: x
.Concrétions	: c
.Alios plus ou moins induré	: g
.Affleurement rocheux	: r

### Exemple:

<b>BI</b>	<b>3</b>	<b>b</b>	<b>0</b>
<i>Substrat:</i> Altération limoneuse du schiste briovérien	<i>Profondeur:</i> 40 à 60 cm	<i>Type de sol:</i> Sol brun	<i>Hydromorphie:</i> Pas de traces d'hydromorphie sur l'ensemble du profil

## APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE SOUTERRAIN

	Bonne aptitude (aucune contrainte pour la mise en oeuvre de tranchées d'infiltration)
	Aptitude moyenne (quelques contraintes pour la mise en oeuvre de tranchées d'infiltration)
	Aptitude faible (contraintes fortes conduisant à la mise en place d'un filtre à sable)
	Aptitude très faible (contraintes très fortes imposant souvent la réalisation d'un filtre à sable drainé)
	Aptitude nulle (aucun dispositif ne peut être réalisé ou dispositif implanté en dehors de la parcelle)

Etude diagnostic du schéma d'assainissement - Commune de Roudouallec



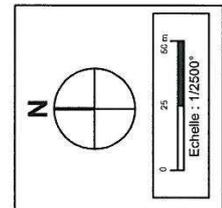
10487A\_wtr\_occupation du sol.dwg Décembre 2010

SCE/ Decembre 2010

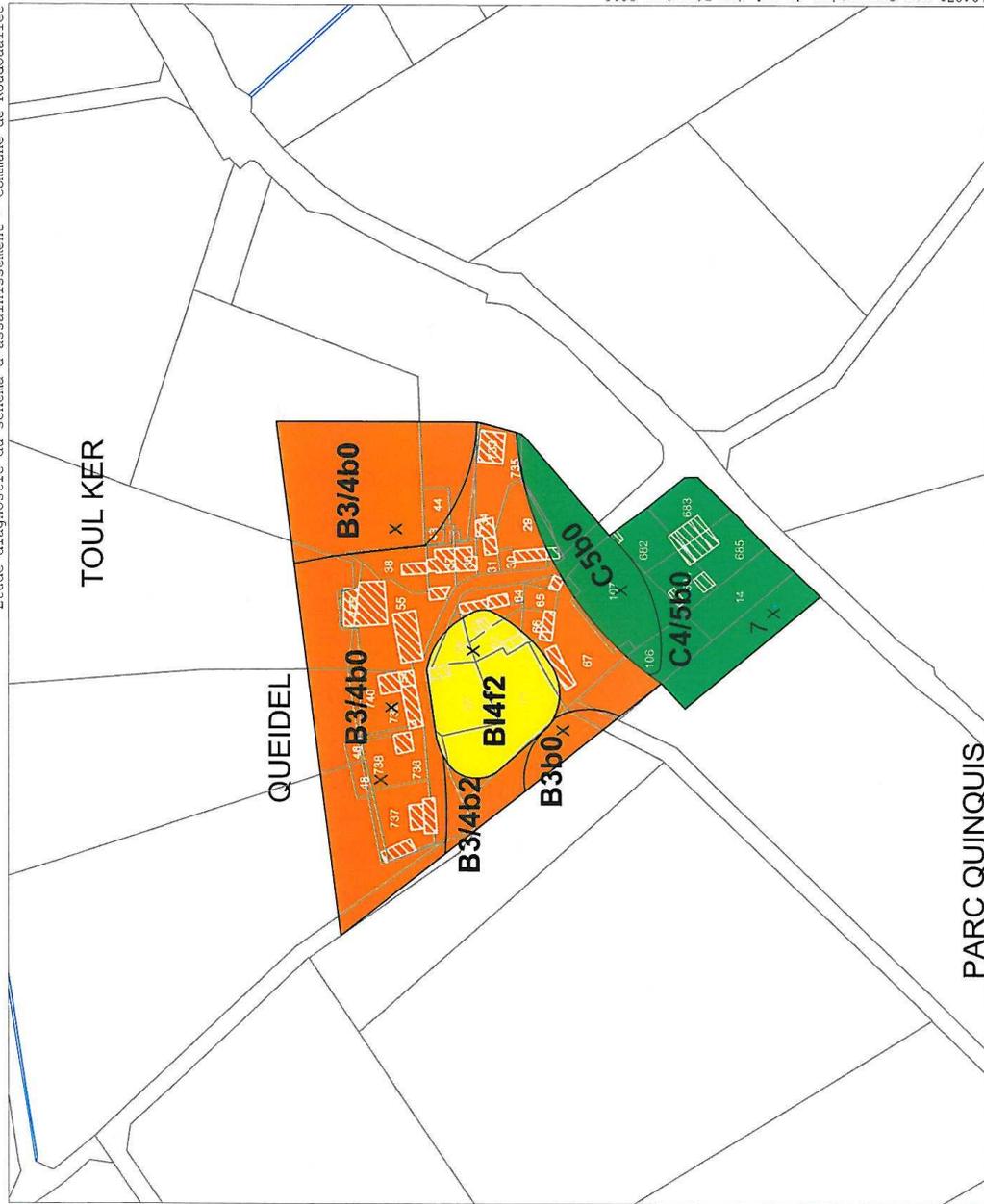
**Aptitude des  
sols à  
l'épandage  
souterrain**

**Impasse des  
Saules**

Sources : Cadastre



Etude diagnostic du schéma d'assainissement - Commune de Roudouallec



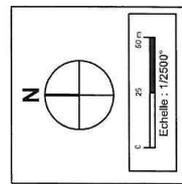
10487A\_wtr\_occupation du sol.dwg Décembre 2010

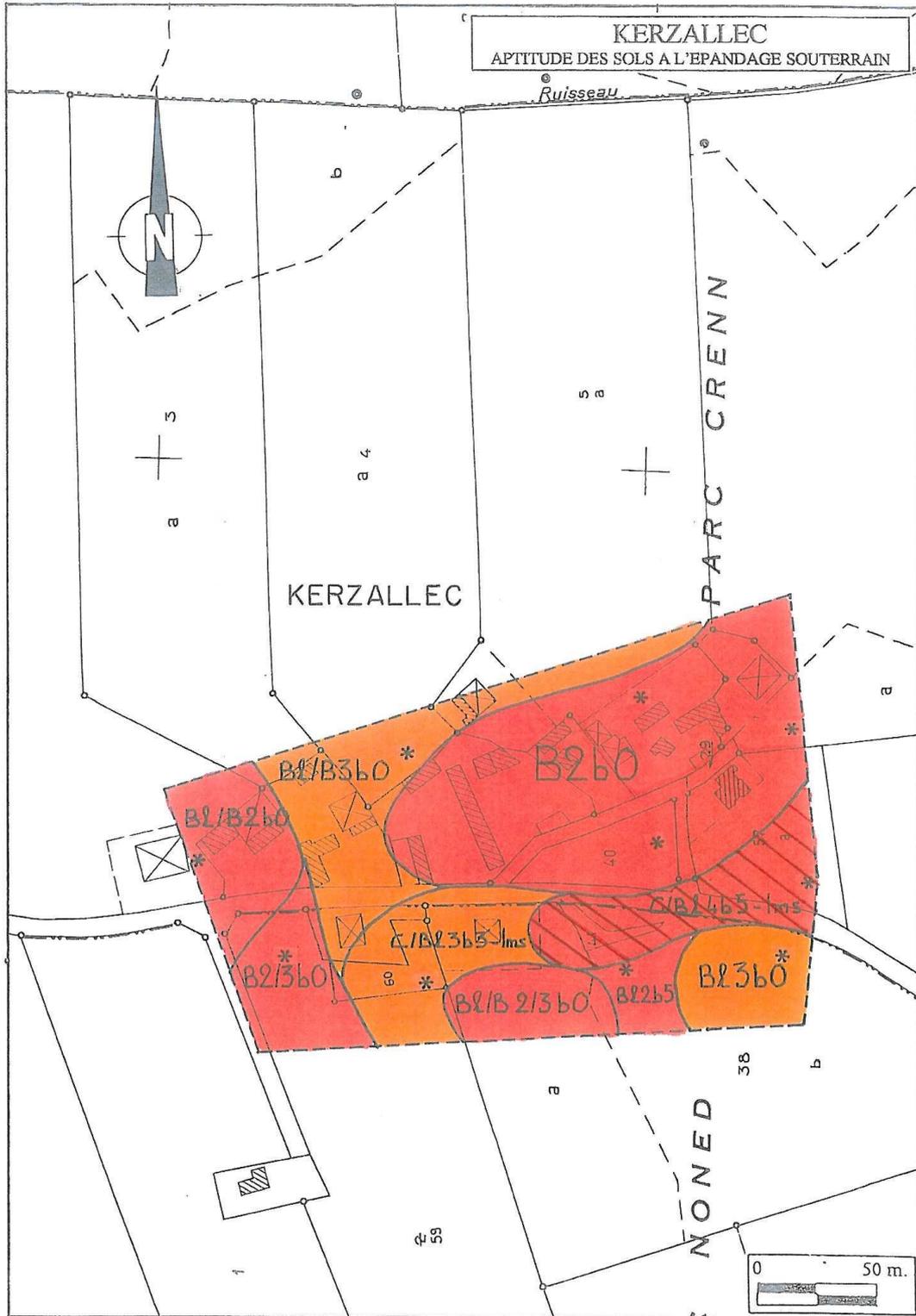
SCT/ Décembre 2010

**Aptitude des sols à l'épandage souterrain**

**Le Queidel**

Sources : Cadastre





Etude diagnostic du schéma d'assainissement - Commune de Roudouallec



10487A\_wtr\_occupation du sol.dwg Décembre 2010

SCE/ Décembre 2010

**Aptitude des sols à l'épandage souterrain**

---

**Kerdonen**

Sources : Cadastre

